



## Communiqué de presse

41/21

Montreuil, le 7 avril 2021.

### Conflit à KORIAN les Merlettes, Sarcelles (95)

KORIAN clame la bienveillance et la qualité de soins, mais laisse ses salarié·e·s en sous-effectif et en souffrance.

Comment peut-on imaginer « faire » de la qualité de soins pour les résident·e·s, alors que la direction supprime des postes, ne remplace pas les absent·e·s et pressurise toujours plus les effectifs ?

Les salarié·e·s se battent pour retrouver puis assurer une qualité de soins digne pour la prise en charge des résident·e·s.

Les conditions de travail se dégradent, les salarié·e·s via leurs représentants ont tiré la sonnette d'alarme à de nombreuses reprises sans que rien ne bouge et quand les conditions de travail évoluent, elles sont juste en défaveur de salarié·e·s et des résident·e·s.

Aujourd'hui, la seule chose qui est importante aux yeux de la direction, c'est le taux d'occupation ! Faire du chiffre, c'est tout, la prise en charge ne vient qu'en second plan. Les salarié·e·s doivent toujours faire plus avec moins de moyens pour y parvenir !!! Remplir à tout prix sans se soucier des conditions de prise en charge des résident·e·s est inadmissible. Où sont les valeurs de KORIAN ?

Les professionnel·le·s de santé ne travaillent pas avec des machines, mais bien avec des êtres humains qu'il faut respecter quel que soit leur âge d'ailleurs !

Ils exigent de travailler dans de bonnes conditions et en effectifs suffisants, sans impact sur leur santé physique et psychique dont l'employeur est garant.

Ils demandent à être en nombre pour assurer une meilleure prise en charge des personnes âgées et ne plus travailler en mode dégradé.

Ils viennent de vivre une année très difficile et ce n'est pas fini, aujourd'hui, ils n'en peuvent plus et la direction n'écoute rien, c'est « marche ou crève » !

Pour des raisons financières que l'on comprend, les résident·e·s arrivent en institution de plus en plus tard et ont donc besoin de plus en plus d'aide, tant physiquement que psychologiquement.

Les AMP sont remplacées à mi-temps alors que celles-ci travaillent de 7 h 15 à 19 h 15, et les RTT ne sont pas remplacés ou seulement à mi-temps !

Les revendications qui mobilisent les personnels :

- Remplacements à 100 % du temps des salarié·e·s absents.
- Arrêt des glissements de tâches
- Arrêt de la vidéo-surveillance des salarié·e·s visant à toujours demander plus de rentabilité aux salarié·e·s.
- Faire évoluer la gestion des heures supplémentaires
- Rendre obligatoire l'affichage des plannings avec un nombre de jours requis suffisant pour permettre l'organisation des salarié·e·s
- Instauration d'une prime différentielle d'emploi ou d'un complément contractuel